



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
06.09.2006 Bulletin 2006/36

(51) Int Cl.:
A47D 15/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06300170.5**

(22) Date de dépôt: **28.02.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

• **Bourcier, Pascal**
95460 Ezanville (FR)

(72) Inventeurs:
• **Freitas, Delphine**
95460 Ezanville (FR)
• **Bourcier, Pascal**
95460 Ezanville (FR)

(30) Priorité: **01.03.2005 FR 0550535**

(71) Demandeurs:
• **Freitas, Delphine**
95460 Ezanville (FR)

(74) Mandataire: **CAPRI**
33, rue de Naples
75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif de maintien d'un bébé dans un lit**

(57) Dispositif de maintien d'un bébé (B) dans un lit (1) comprenant des moyens de retenue du bébé (40), aptes à maintenir le bébé en position, en limitant ses mouvements latéraux et axiaux, des moyens de fixation (43, 44) pour solidariser lesdits moyens de retenue à un lit (1), lesdits moyens de retenue (40) comportant deux orifices (41) aptes à accueillir les jambes du bébé de manière à ce que lesdites jambes s'étendent à travers lesdits orifices (41).

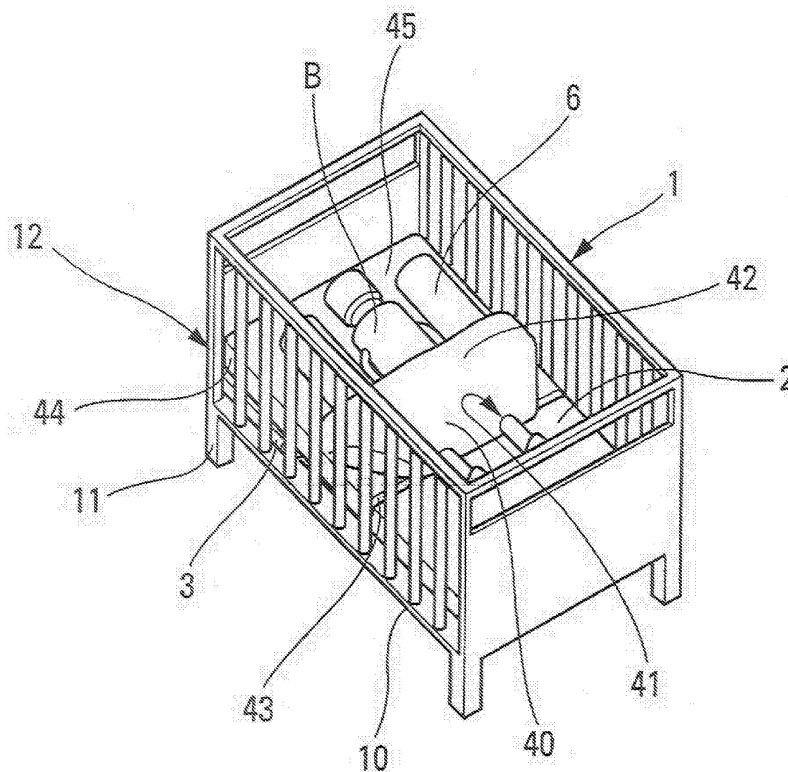


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de maintien d'un bébé dans un lit.

[0002] Le domaine d'application d'un tel dispositif de maintien est donc le couchage pour des bébés, tels que des nouveaux-nés et des nourrissons.

[0003] De nos jours, une grande attention est portée à la qualité du sommeil des bébés. En particulier, le positionnement d'un bébé lors de son sommeil se révèle particulièrement important pour faire en sorte que les bébés dorment sereinement et en toute sécurité. Aujourd'hui, la position couchée sur le dos pour un bébé est recommandée par les spécialistes de la santé. Ce positionnement s'avère d'ailleurs également bénéfique pour un bébé souffrant de troubles de la santé tels que des problèmes de reflux gastro-oesophagiques. Ces troubles sont en effet susceptibles d'avoir des conséquences dramatiques en période de sommeil de l'enfant, et peuvent dans le pire des cas conduire à une mort du bébé par étouffement. Pour palier à de tels troubles, il est donc conseillé, outre le positionnement du bébé sur le dos lors de son sommeil, d'incliner le matelas sur lequel le bébé dort. En outre, pour des troubles de santé plus bénins, tels que des congestions nasales, des rhinopharyngites ou encore des bronchites, ce positionnement du bébé et cette inclinaison du matelas sont particulièrement préconisés afin de préserver une bonne qualité de respiration du bébé.

[0004] Divers dispositifs ont donc été utilisés dans l'art antérieur afin de maintenir le bébé en position et limiter ses mouvements latéraux et axiaux lors de son sommeil.

[0005] Par exemple, une sangle ceinturant le bébé au niveau du ventre pour le maintenir en position sur le matelas ainsi qu'un système de harnais plaquant le dos du bébé contre le matelas ont été proposés dans l'art antérieur. Ces dispositifs ont bien entendu pour inconvénient majeur de complètement immobiliser le bébé sur le matelas en interdisant toute liberté de mouvement du bébé. De tels dispositifs sont ainsi particulièrement contraignants pour le bébé et engendrent généralement un stress trop important qui nuit à sa qualité de sommeil.

[0006] Une autre solution mise en oeuvre dans l'art antérieur consiste à emmitoufler le bébé dans une ou plusieurs épaisseurs de couvertures maintenues serrées contre le corps du bébé. Cette solution a toutefois pour inconvénient non négligeable de maintenir le bébé dans un environnement de chaleur excessive, occasionnant bien souvent une perturbation du sommeil du bébé. Cette solution est à fortiori particulièrement inappropriée pour des bébés atteints de fièvre pour lesquels il est vivement préconisé de les découvrir pendant leur sommeil.

[0007] Divers systèmes de retenue ont été proposés dans les documents FR-2 787 691, FR-2 771 910, US-6 708 356, FR-2 641 684, FR-1 494 351 et US-4 853 996. Ces documents divulguent tous des dispositifs relativement complexes et donc coûteux, constitués de plusieurs pièces fixées les unes aux autres. La présente invention a pour but de définir un dispositif de maintien d'un bébé dans un lit, surmontant les inconvénients précités de l'art antérieur.

[0008] Plus particulièrement, la présente invention a pour but de définir un dispositif de maintien du bébé, maintenant le bébé dans une position donnée, tout en lui autorisant une liberté de mouvements suffisante, particulièrement en haut du corps, de sorte que le bébé ne se sent pas prisonnier dudit dispositif et ne subit ainsi aucune anxiété.

[0009] Un autre but de la présente invention est de définir un dispositif de maintien de bébé, ne créant pas d'atmosphère calorifique excessive et ainsi de mettre au point un dispositif utilisable aussi bien en hiver qu'en été.

[0010] La présente invention a également pour but de définir un dispositif de maintien de bébé très efficace, de conception simple, et présentant un coût de revient avantageux.

[0011] Pour atteindre ces buts, la présente invention propose un dispositif de maintien d'un bébé dans un lit comprenant des moyens de retenue du bébé, aptes à maintenir le bébé en position, en limitant ses mouvements latéraux et axiaux, et des moyens de fixation pour solidariser lesdits moyens de retenue à un lit, lesdits moyens de retenue comportant deux orifices aptes à accueillir les jambes du bébé de manière à ce que lesdites jambes s'étendent à travers lesdits orifices, lesdits moyens de retenue étant formés d'une pièce monobloc avec lesdits moyens de fixation. Le dispositif selon l'invention assure ainsi un positionnement stable du bébé, en position couchée sur le dos, ainsi qu'une retenue du bébé lorsqu'un matelas incliné est mis en oeuvre. Le positionnement des jambes à travers les orifices limite la possibilité de déplacement latéral du bébé, notamment empêche le bébé de se retourner sur le ventre, et évite tout glissement longitudinal du bébé, en particulier lorsque le matelas est incliné, la tête étant surélevée par rapport aux pieds. Par ailleurs, de tels moyens de retenue n'engendrent pas de création de chaleur excessive vu que seul le bassin et éventuellement une partie du ventre sont prise avec les moyens de retenue. De plus, le bébé, grâce à ce dispositif, ne se sent pas prisonnier des moyens de retenue puisque la totalité de la partie supérieure du corps du bébé ainsi que ses jambes (partie inférieure du corps du bébé) peuvent de façon avantageuse rester mobiles (possibilité de mouvement du tronc, de la tête, des épaules, des bras et des jambes). Par ailleurs, le dispositif peut être réalisé à partir d'une seule et unique pièce, ce qui facilite notamment sa conception et/ou son installation sur ledit élément de lit, et limite son coût.

[0012] Avantageusement, ledit lit comporte une structure cadre et un matelas de couchage, notamment incliné en direction longitudinale.

[0013] Avantageusement, lesdits moyens de fixation comportent des premiers moyens de fixation et/ou des seconds moyens de fixation.

[0014] Avantageusement, lesdits premiers moyens de fixation sont disposés au niveau desdits orifices et sont aptes

à être fixés au lit, notamment autour d'un matelas de couchage de manière à maintenir lesdits moyens de retenue en position dans le lit.

[0015] Avantageusement, lesdits premiers et/ou seconds moyens de fixation sont formés par un drap, avantageusement un drap-housse, apte à être solidarisé au matelas de couchage.

[0016] Avantageusement, lesdits moyens de retenue comportent une poche recevant au moins le bassin du bébé, lesdits orifices étant réalisés au fond de ladite poche.

[0017] Avantageusement, ladite poche est formée par une partie de drap repliable.

[0018] Avantageusement, ladite poche reçoit au moins un élément de calage latéral disposé sur au moins un côté du bébé.

[0019] Avantageusement, ledit dispositif est constitué d'un drap, notamment un drap-housse, fixé à un matelas et pourvu des deux orifices, lesdits orifices étant formés dans un pan du drap faisant saillie par rapport au plan général dudit drap.

[0020] Avantageusement, chaque orifice comporte des moyens élastiques pour s'adapter aux jambes du bébé.

[0021] Avantageusement, ledit dispositif comporte un drap-housse réversible comportant lesdits moyens de retenue sur seulement une des deux faces dudit drap-housse.

[0022] Ces caractéristiques et avantages et d'autres de la présente invention apparaîtront de manière plus précise dans la description détaillée suivante, faite en référence aux dessins joints, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et sur lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'un dispositif de maintien de bébé selon un mode de réalisation de l'invention, le dispositif étant placé dans un lit avec un bébé en position dans ledit dispositif,
- la figure 2 est une vue schématique d'une variante de réalisation de l'invention,
- La figure 3 est en vue schématique en perspective du dispositif de maintien de la figure 1, et
- la figure 4 est une vue schématique en plan du dispositif de maintien des figures 1 et 3.

[0023] La figure 1 représente un lit pour bébé 1 avec une structure cadre comportant, dans cet exemple de réalisation, un fond ou sommier horizontal 10 reposant sur quatre pieds 11 et des parois latérales 12 qui s'étendent verticalement à partir du fond 10. Ces parois latérales peuvent comprendre des barreaux espacés les uns des autres de manière à former un espace de couchage ouvert mais sécurisé. Bien entendu, la présente invention s'applique à tous types de lits adaptés au couchage des bébés, y compris les dispositifs du type couffin et similaire.

[0024] Un matelas de couchage 2 est placé sur le fond 10 du lit 1. Un rehausseur 3 peut en outre être intercalé entre le fond 10 du lit et le matelas de couchage 2, notamment du côté tête de matelas. Ce rehausseur 3 permet ainsi au matelas de couchage 2 d'être disposé selon un plan incliné en direction longitudinale. Comme expliqué précédemment, cette inclinaison peut être importante pour des raisons de santé.

[0025] Un premier exemple de réalisation d'un dispositif de maintien d'un bébé B est illustré sur la figure 1, ainsi que de façon plus détaillée sur les figures 3 et 4. Dans ce mode de réalisation, le dispositif de maintien du bébé comporte des moyens de fixation formés d'une seule pièce avec les moyens de retenue. Ce dispositif se présente en particulier sous la forme d'un drap 45, et plus particulièrement d'un drap-housse.

[0026] Le dispositif de maintien comporte des moyens de fixation 43, 44 et des moyens de retenue 40. Selon l'invention, les moyens de retenue 40 comportent deux orifices 41 aptes à accueillir les jambes du bébé, de manière à ce que ses jambes s'étendent à travers ces orifices. Les moyens de fixation peuvent être réalisés de façon séparée par rapport aux moyens de retenue puis être rapportés sur les moyens de retenue, ou de préférence être réalisés monoblocs avec les moyens de retenue. Les moyens de fixation 43, 44 ont pour but d'assurer la solidarisation des moyens de retenue 40 sur le lit. Cette solidarisation peut être réalisée d'une manière quelconque sur un ou plusieurs barreaux de lit 12 et/ou sur le matelas de couchage 2. Les moyens de fixation peuvent comprendre des premiers moyens de fixation 43 et/ou des seconds moyens de fixation 44.

[0027] Les seconds moyens de fixation 44 comportent dans cet exemple la partie du drap-housse 45 qui vient se fixer au matelas 2, de manière connue. Toutefois, tout moyen approprié permettant de solidariser ces moyens de fixation au lit, peuvent être mis en oeuvre. De tels moyens de fixation pourraient également venir en prise avec la structure cadre du lit. Dans ce cas, les moyens de fixation pourraient être fixés au niveau d'un ou plusieurs barreaux de lit, par exemple à un barreau situé en position arrière par rapport au bébé ou à deux barreaux situés en position latérale par rapport au bébé. De façon additionnelle ou en variante, les premiers moyens de fixation peuvent comporter au moins une lanière ou similaire 43 apte à venir en prise autour du matelas de couchage 2. Cette lanière 43 est de préférence formée au niveau des orifices 41 pour solidariser lesdits moyens de retenue 40 en se fixant autour du matelas 2.

[0028] Dans l'exemple de réalisation illustré sur les figures 1, 3 et 4, les orifices 41 sont ménagés dans un drap 45. Avantageusement, le drap 45 forme une poche 42 comportant dans son fond lesdits orifices 41. Cette poche peut être réalisée au moyen d'une partie de drap repliable qui vient se fixer sur le drap 45 par tout moyen approprié, tel que des moyens adhésifs, par couture, etc. Cette poche délimite alors un logement de réception pour le bébé au moins au niveau

de son bassin. Le bébé peut alors être confortablement accueilli dans cette poche. Il est à noter que la poche 42 peut présenter une certaine élasticité. Une telle élasticité évite alors à la poche de venir en prise serrante sur le corps du bébé. Un tel mode de réalisation n'est ainsi absolument pas contraignant pour le bébé. En effet, le bébé conserve grâce à ce dispositif une liberté de mouvement suffisante au niveau des parties supérieures et inférieures de son corps et le bébé ne se sent donc pas immobilisé et prisonnier du dispositif. Dans une version très simple, la poche 42 peut être formée en rabattant la partie inférieure du drap-housse sur sa partie supérieure. Bien entendu, un drap de forme spécifique adaptée, tel qu'illustré sur les figures 3 et 4 peut aussi être utilisé. Avantageusement, on peut prévoir des moyens élastiques au niveau des orifices 41, par exemple autour de leur bord, pour s'adapter aux jambes du bébé. La dimension de la poche 42 peut être variée et couvrir plus ou moins le bébé, par exemple selon les saisons. De même, la poche 42 peut être réalisée avec des matériaux plus ou moins épais, en fonction des exigences thermiques. On peut aussi prévoir un élastique, ou tout autre moyen de réglage, au niveau du bord de la poche.

[0029] La figure 2 représente un autre mode de réalisation de l'invention, dans lequel il n'y a pas de poche. Il est toutefois ainsi envisageable de prévoir une poche avec ce mode de réalisation. Dans cet exemple, le dispositif est aussi formé par un drap 45, avantageusement un drap-housse, qui se fixe autour du matelas 2 de manière connue, des deux côtés de celui-ci (côté tête et côté pieds). Le drap 45 diffère d'un drap classique en ce qu'il comporte un pan transversal 49 faisant saillie hors du plan général du drap 45. Bien entendu, en l'absence de bébé, ce pan 49 retombe sur le drap. Ce pan 49 contient les deux orifices 41 recevant les jambes du bébé. Cette mise en oeuvre est très simple et donc très peu coûteuse à réaliser. Le pan 49 peut être prévu à un endroit quelconque du drap, et il ne s'étend pas nécessairement sur toute la largeur du drap. Il peut être réalisé de manière spécifique, ou simplement en formant un pli transversal 49 (par exemple par couture) dans un drap classique puis en ménageant les orifices 41 dans ce pli ou pan 49. Le pan peut aussi être rabattu et fixé sur le drap de manière à former une poche. Les orifices pour les jambes peuvent être remplacés par des découpes latérales.

[0030] Selon une autre variante non représentée, le dispositif peut aussi ne comporter qu'un morceau de tissu pourvu des orifices 41, ce morceau de tissu étant fixé au lit, sans former une partie d'un drap ou similaire. Par exemple, une poche 42, avec ses premiers moyens de fixation 43, mais sans les seconds moyens de fixation 44 est envisageable, en se référant à l'exemple de la figure 3.

[0031] Par ailleurs, des moyens de calage latéral 6 du bébé peuvent être avantageusement prévus. De tels moyens de calage sont par exemple illustrés sur la figure 1. Ces moyens peuvent par exemple être constitués d'un ou deux boudin(s) s'étendant de part et d'autre du bébé. Selon une caractéristique avantageuse, ces moyens de calage sont au moins en partie reçus dans les moyens de retenue 40, et notamment dans la poche 42, de manière à restreindre leur possibilité de déplacement.

[0032] L'invention limite ainsi les possibilités de déplacements latéraux du bébé et empêche le glissement longitudinal du bébé dans le cas d'un positionnement du matelas selon un plan incliné. Le dispositif est très simple et peu coûteux, et peut facilement être intégré à un drap, tel qu'un drap-housse classique.

[0033] Selon une variante possible, un drap-housse double face, c'est-à-dire réversible, peut être prévu, comportant des moyens de retenue d'un côté et pas de l'autre. Ainsi, l'utilisateur peut utiliser le même drap-housse, avec ou sans la poche, selon le côté utilisé.

[0034] La forme de la poche peut bien entendu être quelconque, de même que celles des orifices pour les jambes, du moment que la poche (ou plus généralement les moyens de retenue) soit formée monobloc avec les moyens de fixation, par exemple le drap-housse.

[0035] Bien que la présente invention ait été décrite en référence à des modes de réalisation particuliers de celle-ci, il est entendu qu'elle n'est pas limitée par ces modes de réalisation. Au contraire, un homme du métier peut y apporter toute modification utile, sans sortir du cadre de la présente invention tel que défini par les revendications annexées.

Revendications

1. Dispositif de maintien d'un bébé (B) dans un lit (1), comprenant des moyens de retenue du bébé (40), aptes à maintenir le bébé en position, en limitant ses mouvements latéraux et axiaux, et des moyens de fixation (43, 44) pour solidariser lesdits moyens de retenue (40) à un lit (1), lesdits moyens de retenue (40) comportant deux orifices (41) aptes à accueillir les jambes du bébé de manière à ce que lesdites jambes s'étendent à travers lesdits orifices (41), **caractérisé en ce que** lesdits moyens de retenue (40) sont formés d'une pièce monobloc avec lesdits moyens de fixation (43, 44).
2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel ledit lit (1) comporte une structure cadre (10, 12) et un matelas de couchage (2), notamment incliné en direction longitudinale.
3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de fixation (43, 44)

EP 1 698 258 A1

comportent des premiers moyens de fixation (43) et/ou des seconds moyens de fixation (44).

4. Dispositif selon la revendication 3, dans lequel lesdits premiers moyens de fixation (43) sont disposés au niveau desdits orifices (41) et sont aptes à être fixés au lit (1), notamment autour d'un matelas de couchage (2), de manière à maintenir lesdits moyens de retenue (40) en position dans le lit (1).
5. Dispositif selon la revendication 3 ou 4, dans lequel lesdits premiers et/ou seconds moyens de fixation (43, 44) sont formés par un drap (45), avantageusement un drap-housse, apte à être solidarisé au matelas de couchage (2).
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de retenue (40) comportent une poche (42) recevant au moins le bassin du bébé, lesdits orifices (41) étant réalisés au fond de ladite poche.
7. Dispositif selon la revendication 6, dans lequel ladite poche (42) est formée par une partie de drap repliable.
8. Dispositif selon la revendication 6 ou 7, dans lequel ladite poche (42) reçoit au moins un élément de calage latéral (6) disposé sur au moins un côté du bébé.
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit dispositif est constitué d'un drap (45), notamment un drap-housse, fixé à un matelas (2) et pourvu des deux orifices (41), lesdits orifices (41) étant formés dans un pan (49) du drap (45) faisant saillie par rapport au plan général dudit drap (45).
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque orifice (41) comporte des moyens élastiques pour s'adapter aux jambes du bébé.
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit dispositif comporte un drap-housse réversible comportant lesdits moyens de retenue sur seulement une des deux faces dudit drap-housse.

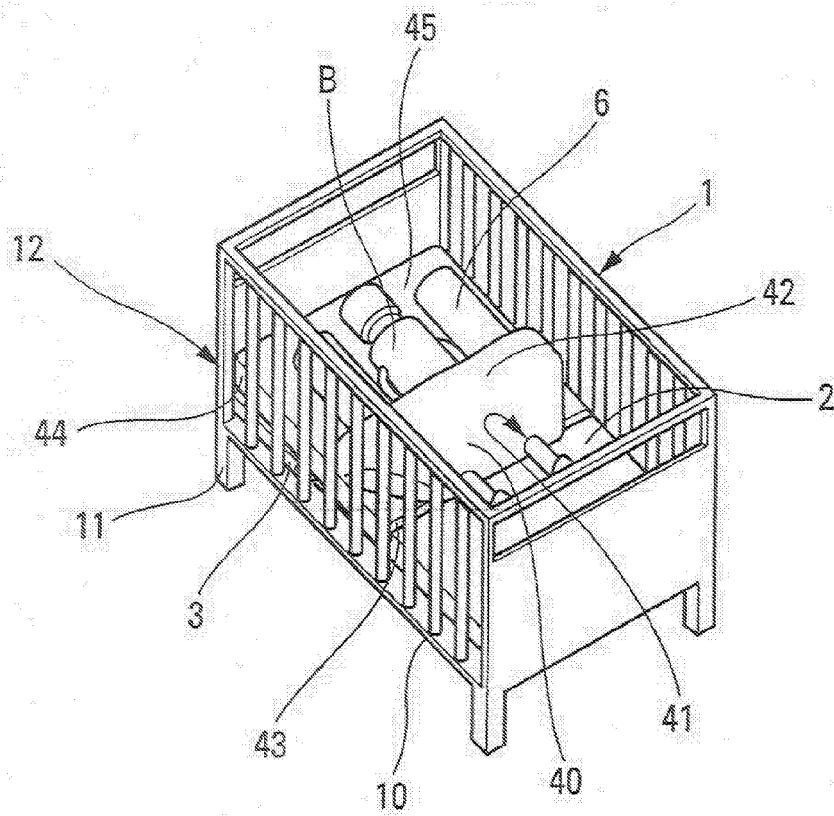


Fig. 1

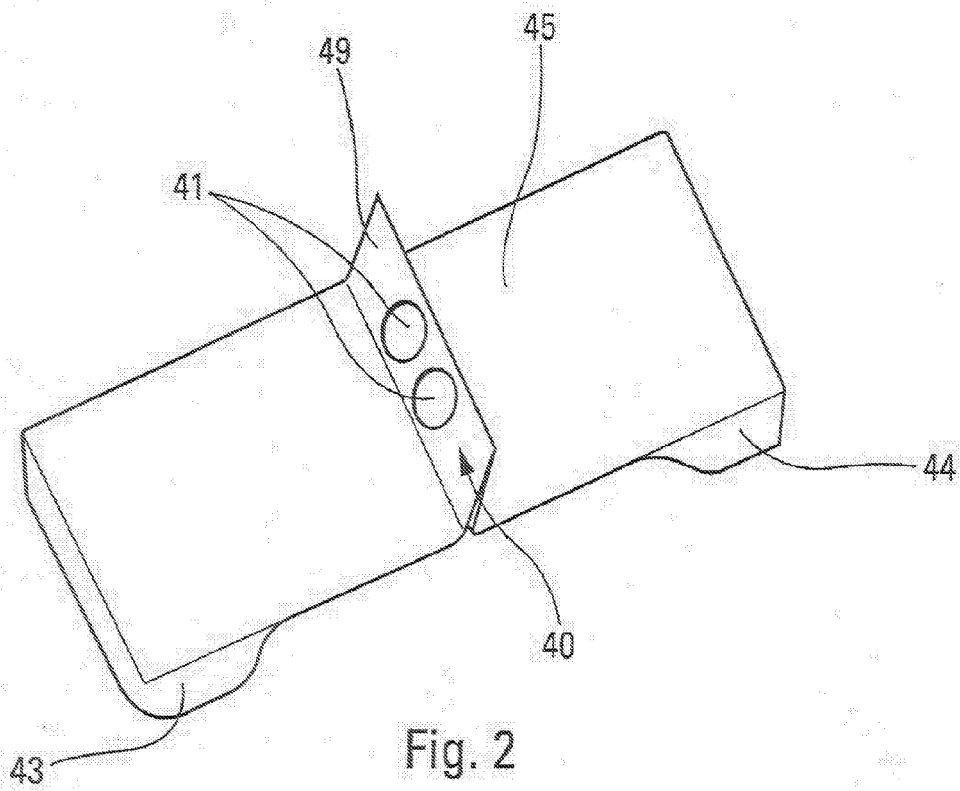


Fig. 2

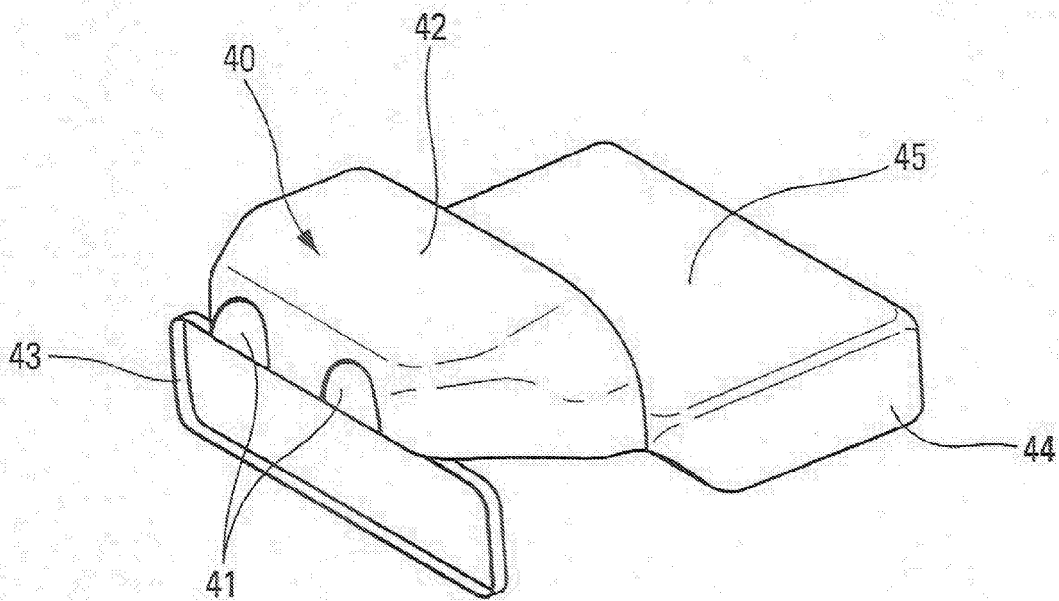


Fig. 3

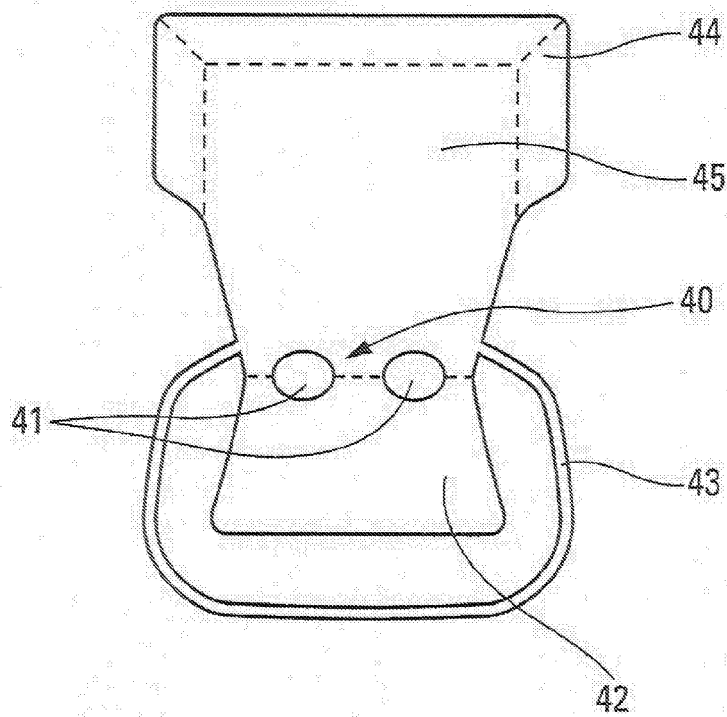


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 06 30 0170

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 5 233 714 A (DE BELL DANIEL JANICE) 10 août 1993 (1993-08-10) * figure 3 *	1-7	INV. A47D15/00
X	FR 2 615 081 A (BARRES CHRISTINE) 18 novembre 1988 (1988-11-18) * figure 2 *	1-7	
A,D	FR 2 787 691 A (JEAN MYRIAM) 30 juin 2000 (2000-06-30) * figure 6 *	1,3-6	
A,D	FR 2 771 910 A (CROCHET VERONIQUE) 11 juin 1999 (1999-06-11) * figures 1-3 *	1,3-6	
A,D	US 6 708 356 B1 (LAVALLE LAURA A) 23 mars 2004 (2004-03-23) * le document en entier *	1-6,8	
A,D	US 4 853 996 A (HARRIGAN LINDA M ET AL) 8 août 1989 (1989-08-08) * figure 3 *	1,3-5,10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A47D A61F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 19 mai 2006	Examineur Reichhardt, O
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

2
EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0170

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-05-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5233714	A	10-08-1993	AUCUN	
FR 2615081	A	18-11-1988	AUCUN	
FR 2787691	A	30-06-2000	AUCUN	
FR 2771910	A	11-06-1999	AUCUN	
US 6708356	B1	23-03-2004	AUCUN	
US 4853996	A	08-08-1989	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82